

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : quelles différences ?

Vérifié le 25 février 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le contrat d'apprentissage (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>) et le contrat de professionnalisation (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15478>) sont des contrats de travail alternant formation pratique en entreprise et formation théorique. Des différences existent entre ces 2 contrats notamment sur la durée du contrat, l'âge ou encore la rémunération du bénéficiaire. Nous vous présentons les **principales différences** entre ces 2 contrats.

Tableau - Différences entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Objectif	Formation initiale (diplôme ou titre professionnel)	Formation continue (qualification professionnelle)
Type de contrat	- Contrat à durée limitée (CDL) - Contrat à durée indéterminée (CDI)	- Contrat à durée déterminée (CDD) - Contrat à durée indéterminée (CDI)
Durée du contrat	Lorsque le contrat est à durée limitée, sa durée est de 6 mois au minimum à 3 ans au maximum. La durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans si l'apprenti est dans une des situations suivantes : - Il est reconnu travailleur handicapé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F219) - Il est un sportif de haut niveau. La durée du contrat est précisée dans une convention annexée au contrat.	S'il s'agit d'un CDD, la durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois. Elle peut être allongée jusqu'à 36 mois dans certaines situations. S'il s'agit d'un CDI, l'action de professionnalisation se situe au sein du contrat. Sa durée minimale est comprise entre 6 et 12 mois. Elle peut être allongée jusqu'à 36 mois dans certaines situations.
Conditions d'âge	- De 16 à 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour) - Jeune de 15 ans à condition d'avoir terminé son année de 3^e. L'âge maximum peut être porté à 35 ans au plus (36 ans moins 1 jour) dans les cas suivants : - L'apprenti signe un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu - Le précédent contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté, ou pour inaptitude physique. Il ne doit alors pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats. Il n'y a pas d'âge limite si l'apprenti est dans une des situations suivantes : - Il est reconnu travailleur handicapé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F219) - Il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme - Il est un sportif de haut niveau - Il n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé (prolongation maximum d'1 an).	- De 16 à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter la formation initiale - De 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi Sans condition d'âge pour les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS ou l'AAH et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21006)
Formation	Au minimum 25 % de la durée totale du contrat	150 heures minimum et comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat
Rémunération	Entre 27 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable	Entre 55 % et 100 % du Smic suivant l'âge et le niveau d'études, ou 85 % de la rémunération minimale prévue par la convention collective ou l'accord de branche de l'entreprise si plus favorable
Aides pour les alternants	L'aide mobili-jeune (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33173) est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans	L'aide mobili-jeune (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33173) est une aide au logement accessible sous conditions aux jeunes de moins de 30 ans
Aides à l'embauche	Il existe plusieurs aides (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23556)	Il existe plusieurs aides (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35391)



Écouter

Vous pouvez utiliser un **simulateur** qui permet de **comparer** le **coût salarial annuel** d'un alternant en fonction de l'un ou l'autre de ces contrats :

Calculer le coût salarial annuel d'un alternant et les aides (apprentissage ou contrat de professionnalisation)

(<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>)

Textes de loi et références

Code du travail : articles L6221-1 à L6221-2 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006178184)

Définition et régime du contrat d'apprentissage

Code du travail : articles L6222-4 à L6222-6 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195909)

Conclusion du contrat d'apprentissage

Code du travail : articles L6222-7 à L6222-14

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195910/)

Durée du contrat d'apprentissage

Code du travail : article R6222-46 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018524056)

Aménagement de la durée du contrat d'apprentissage

Code du travail : article R6222-60 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033601837)

Aménagement de la durée du contrat d'apprentissage

Code du travail : articles L6222-15 à L6222-17

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195911/)

Succession de contrats d'apprentissage

Code du travail : articles L6222-1 à L6222-3

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195908/)

Conditions d'âge de l'apprenti

Code du travail : article D6222-1 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041770341)

Conditions d'âge de l'apprenti

Code du travail : article L6211-2 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037386056)

Durée de la formation du contrat d'apprentissage

Code du travail : articles L6222-27 à L6222-29

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195915/)

Salaire minimum du contrat d'apprentissage

Code du travail : articles L6325-1 à L6325-4-1

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189895/)

Objet et conditions d'ouverture du contrat de professionnalisation

Code du travail : articles L6325-11 à L6325-15

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189898/)

Durée et mise en œuvre des actions de professionnalisation

Code du travail : articles L6325-5 à L6325-7

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189896/)

Formation et exécution du contrat de professionnalisation

Code du travail : articles L6325-8 à L6325-10

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189897/)

Salaire et durée du travail du contrat de professionnalisation

Code du travail : article D6332-87 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038033304)

Contrat de professionnalisation : prise en charge par France Travail (anciennement Pôle emploi)

Code du travail : article D6325-23 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042323655/)

Dispositions applicables aux groupements d'employeurs

Services en ligne et formulaires

Établir un contrat d'apprentissage (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R1319>)

Formulaire

Contrat de professionnalisation (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R10338>)

Formulaire

Calculer le coût salarial annuel d'un alternant et les aides (apprentissage ou contrat de professionnalisation)

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16148>)

Simulateur

Trouver une entreprise qui recrute en alternance (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R53563>)

Outil de recherche

Questions ? Réponses !

Aide au logement : qu'est-ce que l'aide mobili-jeune ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33173>)

Comment payer le permis de conduire : permis à un euro, chômeur... ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13609>)

Voir aussi



Contrat de professionnalisation (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15478>)

Service Public

Contrat d'apprentissage (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>)

Service Public

Aides à l'embauche en contrat d'apprentissage (<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23556>)

Aides à l'embauche pour un contrat de professionnalisation (<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35391>)

Apprentissage et formation en alternance (<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-en-alternance/apprentissage-et-formation-en-alternance>)

Ministère chargé du travail

Précis de l'apprentissage (<https://travail-emploi.gouv.fr/precis-de-lapprentissage>)

Ministère chargé du travail

Aides pour recruter en contrat d'apprentissage (<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>)

Ministère chargé du travail

Le contrat de professionnalisation (<https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-de-professionnalisation>)

Ministère chargé du travail

Aides pour recruter en contrat de professionnalisation (<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>)

Ministère chargé du travail